



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Le ministre délégué chargé de la Ville

Paris, le

**15 OCT. 2013**

Réf : D13023874/SL/FL

Monsieur le Préfet,

Les politiques de prévention de la délinquance et de la récidive ont abouti à la mise en place de nombreux dispositifs qu'ils soient de nature contraignante déployés sous le contrôle de l'autorité judiciaire ou incitative et prescrits par les différents services en charge de la protection de l'enfance, de l'insertion et de l'accompagnement éducatif.

Malgré l'étendue de la palette de solutions aujourd'hui disponibles pour l'accompagnement des jeunes et notamment des jeunes mineurs, les acteurs locaux éprouvent de réelles difficultés à proposer aux jeunes des solutions à la fois efficaces et réactives pour leur permettre une réelle insertion sociale et lutter contre la spirale de l'économie souterraine. On constate en effet au niveau local des difficultés concrètes dans le déploiement de ces différents outils liées à la fois à la multiplicité des intervenants (autorité judiciaire et services de la PJJ ou du SPIP, Etat, différents échelons des collectivités territoriales compétentes, services de prévention spécialisés et associations) à la difficulté de mobiliser avec une réelle réactivité des dispositifs aussi éclatés et à l'inadaptation aux attentes des jeunes.

Dans le cadre de vos fonctions de Préfet du Rhône, Préfet de la région Rhône-Alpes, vous constatez la difficulté de mettre en place des instances permettant un suivi et un traitement des difficultés auxquelles est confrontée une partie de la jeunesse des quartiers populaires. Au vu des leçons que vous tirez de votre expérience locale, je souhaite que vous puissiez explorer les différentes solutions permettant d'aboutir à un « dispositif deuxième chance » dont l'objectif sera :

- **de repérer les jeunes les plus en difficulté** dans les quartiers et de prévenir une éventuelle dérive délinquante ou de prévenir la réitération après une première infraction en se focalisant sur les jeunes qui présentent un risque de dérive durable vers la délinquance et l'économie souterraine et représentent un facteur de trouble au sein de leur quartier;

**Monsieur Jean-François CARENCO**  
**Préfet de la région Rhône-Alpes**  
**Préfet du Rhône**  
**106, rue Pierre Corneille**  
**69419 LYON Cedex 03**

- **de proposer une offre de « rattrapage » à chacun des jeunes identifiés** en construisant un outil de mobilisation réactif des dispositifs existants qu'ils soient mis en place par les services de l'Etat (EPIDE, E2C, mesures judiciaires etc...) ou par les différents échelons de collectivités territoriales. Cette offre devra permettre un suivi et un accompagnement individualisé des jeunes identifiés et apporter une réponse qui puisse traiter l'ensemble des facteurs ayant conduit ce jeune à la rupture sociale (difficultés d'emploi, de scolarisation, le cas échéant de logement etc...).

La multiplicité des acteurs concernés fait de l'animation et de la coordination locale un enjeu crucial dans la construction de cette « offre deuxième chance » et vous vous attacherez particulièrement à dégager, à partir des expérimentations locales, un modèle d'animation et de coordination des différents dispositifs existants permettant d'identifier les bonnes pratiques et les leviers à même de favoriser un déploiement d'une « offre deuxième chance » au niveau national.

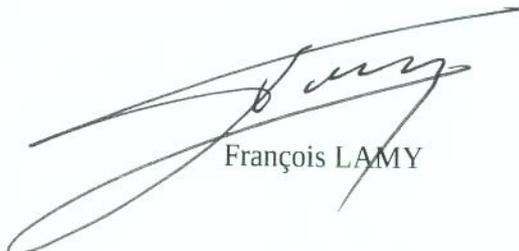
Vous vous attacherez également à identifier parmi les dispositifs existants (actions de médiation, de prévention spécialisée, mesures judiciaires, offre de réinsertion) ceux qui pourraient être mieux mobilisés ou ceux dont les conditions de mise en œuvre nécessitent une refonte.

Votre réflexion sur ce dispositif s'appuiera notamment sur les leçons que vous pourrez tirer de la mise en place des cellules de suivi déployées dans le cadre des CLSPD ou, plus récemment, dans celui des ZSP. Elle pourra utilement s'appuyer sur les orientations définies dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 telle que présentée au mois de juin dernier.

Vous bénéficierez dans cette entreprise du soutien du secrétariat général du comité interministériel des villes et de l'agence nationale pour la cohésion sociale et pour l'égalité. De plus, vous pourrez me signaler tout soutien particulier nécessaire de la part d'un département ministériel, afin que j'en saisisse le ministre concerné.

Toutes vos propositions contribueront à construire un dispositif « deuxième chance » plus efficace indispensable pour donner aux jeunes les moins favorisés de nos quartiers toute leur place dans la société. Je souhaite que vous puissiez faire aboutir votre réflexion d'ici à la fin de l'année 2013.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.



François LAMY